

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 27/1 (2000)

DOI: 10.11588/fr.2000.1.46602

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Mißverständnisse vermeiden zu können. Für die quellenkritischen und überlieferungsgeschichtlichen Kommentare und die historischen Einleitungen hingegen wurde, nicht ohne triftigen Grund, die französische Sprache gewählt.

Die ansehnlichen Forschungsergebnisse der für die Regionalgeschichte zuständigen Mitarbeiter hat D. Lohrmann im Sinne der bewährten Bearbeitung und Edition der Papstregelesten koordiniert. Die Zusammenarbeit der Pius-Stiftung, deren Sekretär, R. Hiestand, ebenfalls an diesem Band mitgewirkt hat, der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, der Ecole Nationale des Chartes und des Deutschen Historischen Instituts in Paris ermöglicht Vorarbeiten wie Publikation der Gallia Pontificia und liefert damit ein eindrucksvolles Beispiel europäischer Wissenschaftskooperation. Nach dem Erscheinen dieses ersten Bandes, auf den schon 1927 in den *Germ. Pont.* 2,2, 253 Nr. 1 vorausverwiesen wurde, und mit dem nunmehr der Geschichtsforschung ein weiteres wertvolles Arbeitsmittel zur Verfügung gestellt wird, kann man dem Unternehmen nur möglichst rasche, kontinuierliche und erfolgreiche Weiterentwicklung wünschen.

Alfons BECKER, Mainz

*Elenchus fontium historiae urbanae quem edendum curaverunt G. van Herwijnen, P. H. D. Leupen et F. Irsigler. Volumen secundum pars prima quam ediderunt Anne-Marie LEMASSON, Philippe WOLFF, Benoît-Michel TOCK et Michel PAULY, Luxembourg (CLUDEM) 1996, 369 p., 2 cartes en pochette (Acta collegii historiae urbanae Societatis historicorum internationalis).*

Depuis plus de trente ans<sup>1</sup>, la Commission internationale pour l'histoire des villes a initié un programme de réédition de textes urbains choisis pour leur exemplarité. L'entreprise s'avère longue et délicate pour des raisons financières (c'est le cas pour le présent volume, retardé dans sa parution) mais aussi pour des raisons intellectuelles qu'il faudra évoquer.

Le dernier volume paru (II, 1) rassemble 133 documents concernant des villes de France et 26, du Luxembourg, dans leur géographie actuelle<sup>2</sup>. Deux cartes<sup>3</sup> dans la jaquette de l'ouvrage permettent au lecteur non seulement de situer les villes retenues mais d'apprécier le choix des auteurs qui ont tenté de couvrir au mieux l'espace français et luxembourgeois. Suivant le parti pris à l'origine par la Commission internationale, les textes retenus concernent la constitution, l'administration, la justice ou les finances, jusqu'en 1251 pour la France, 1315 pour le Luxembourg, des cités devenues villes importantes par la suite. Le lecteur trouvera en tête de chaque document une analyse, la cote de l'original, la référence de la meilleure édition et le cas échéant un titre bibliographique permettant de situer le document. Ces actes sont présentés dans leur langue d'origine, le latin ou le provençal, sans traduction, ce qui pose la question du public. Le spécialiste préférera l'édition complète avec apparat critique<sup>4</sup> et l'étudiant ou/et le non-latiniste devra se contenter de l'analyse.

Tout en saluant l'heureuse entreprise, il convient de poser les questions qu'elle suscite, tant dans le choix des textes que dans la méthode de présentation. Les critères de choix se veulent

1 Vol. I, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Scandinavie, Brill, Leiden 1967. Vol. II, 2: Grande-Bretagne, Irlande, Brill, Leiden 1988. Vol. III, 1: Autriche, Brill, Leiden 1992.

2 Les villes de l'ancien duché de Luxembourg ont déjà été prises en compte pour partie dans le volume I, 1 Allemagne, Belgique. Le présent volume complète et dépasse même la frontière puisque Thionville figure parmi les villes du Luxembourg.

3 Sur la carte de la France on corrigera le nom de la rivière affluente de l'Adour: ce n'est pas »Pau« mais Nive; l'affluent de la Dordogne baignant Périgueux est l'Isle.

4 Les auteurs renvoient explicitement le lecteur à l'édition la meilleure pour éviter la lourdeur de l'apparat critique et abrègent les listes (témoins, toponymes etc.) les réservant à »l'histoire locale«.

délibérément larges, fort heureusement; tout d'abord dans la nature des sources utilisées puisque l'on trouve des chroniques, des actes royaux, la *Gallia christiana*, des sermons, des listes administratives comme les communes du royaume de France, etc.; ensuite dans la chronologie précoce (premier acte de 833) puisque l'histoire des villes commence avec l'apparition des documents concernant le site d'une future urbanisation (*Stadtwerdung*) et non avec leur éventuel acte constitutif, franchises ou autres, souvent très postérieur (après 1127).

Pour obtenir une bonne représentation géographique et chronologique, en tenant compte du hasard de la conservation des actes et de leur édition<sup>5</sup>, les auteurs successifs<sup>6</sup> ont été amené à présenter des documents d'intérêt varié. Les incontournables y figurent: l'insurrection de Laon contre son évêque, les franchises de Saint-Omer, les établissements de Rouen etc. Mais le choix des auteurs offre au lecteur des documents moins connus permettant d'enrichir la problématique urbaine: l'occupation progressive de l'espace et les nouvelles constructions de la ville de Limoges au travers des chroniques de Saint-Martial (p. 30), les rapports de force soldés par des restitutions de biens entre l'évêque de Bazas et de Labourd et le vicomte de Labourd (1059–1061, p. 41), les droits réservés par Louis VII au bouteiller de Senlis en dépit de la charte de commune accordée dans le même temps (1173 [du 8 avril]–1174 [au 23 mars] p. 136–140) etc. L'extension urbaine par »phagocytage« des faubourgs apparaît nettement pour Périgueux et Puy-Saint-Front (p. 275) ou Nîmes et le *castrum* des Arènes (p. 270).

Si, pour le choix des textes, les auteurs ont pris le meilleur parti possible compte tenu de leurs contraintes, en revanche l'établissement des *indices* aurait pu être conçu de façon plus systématique pour pouvoir exploiter le corpus proposé. Le choix des termes figurant dans l'*index rerum* conditionne en effet l'utilisation d'un ouvrage qui ne se lit pas de bout en bout mais se consulte. Significatifs pour l'historien de la ville, les mots *peregrinus* ou *extraneus*, et même *rotaticus* ou *pedaticus* y figurent mais pour mieux saisir les secteurs dans lesquelles la ville a progressivement légiféré, on cherche en vain le *districtum* (p. 31,37), les *latrones* (mais qui sont retenus dans les affaires commerciales), les *calumnias*, la *clamor* (*clamator* figure dans l'*index*) ou les *querelas*, *adulteros* (p. 51) et *haeredes* (p. 84). Les termes, sous leur forme déclinée dans les documents, ne figurent pas systématiquement dans la rubrique dont l'entrée est au nominatif. Par exemple les renvois à la notion *pax* (tout-à-fait fondamentale mais dont la présentation est confuse) ne recensent pas toujours l'accusatif *pacem* (p. 85,17) ou le génitif (*intuitu*)*pacis* (p. 136,24). La rubrique *treuga* ignore *treugis* (p. 270,32). *Incola* (p. 124,16) ou *tumultus* (p. 131,35), pourtant au nominatif, échappent aux rubriques correspondantes. Le souci apporté, en revanche, aux associations de termes (*communio custodire*, *porta civitatis*, *potestas episcopi*, *proceres civitatis*) ou les doubles entrées, latine et française, pour l'*index geographicus* (sauf l'oubli de *Colomonasteri* pour Calmoutier p. 40,9) rendent fort utile cet instrument de travail. L'absence d'*index personum* s'explique sans doute par la taille nécessairement limitée de la publication mais, de ce fait les acteurs de l'histoire des villes restent en retrait: les juifs figurent dans l'*index rerum*!

Les réserves vénielles apportées à la confection des *indices* ne doivent pas masquer le grand intérêt de ce volume, pensé et fourni par une équipe internationale, permettant de larges problématiques et la sûreté d'une édition bien établie.

Odile KAMMERER, Mulhouse

5 On saluera le travail de Michel Pauly qui, pour la partie luxembourgeoise, a eu recours souvent directement aux archives.

6 Spécialistes de l'histoire urbaine: le doyen Jean Schneider avait amorcé la collection des documents, tâche poursuivie par Anne-Marie Lemasson (décédée) et Philippe Wolff. Benoît-Michel Tock a complété et vérifié la qualité de l'édition.